

DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU
3 AVRIL 2024

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 45

OBJET

**Sollicitation d'aides pour
l'édition 2024 de Nuances
de Noir – le mois du polar**

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 4 avril 2024
par voie d'affichages
~~notifié~~
transmis en Préfecture
le 4 avril 2024
et qu'il est donc exécutoire.

Le 4 avril 2024

Pour le Maire,
Par déléation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUASSE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE
LA COMMUNE NOUVELLE

DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt quatre, le 3 avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 27 mars deux mille vingt quatre, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

Étaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Monsieur PETROVIC, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame AGUINET, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE*, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Monsieur de BEAULAINCOURT, Madame SLEMPKES, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Monsieur SALLE, Madame BOGE, Monsieur THOMAS, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Madame FRABOULET, Monsieur GREVET, Monsieur ROUXEL, Monsieur LE GARSMEUR

* Monsieur JOUSSE arrive au dossier 24 B 01b

Avaient donné procuration :

Monsieur LEVEL à Madame GUYARD
Monsieur BASSINE à Madame MACE
Monsieur JOUSSE à Monsieur PERICARD
Madame NASRI à Madame PEYRESAUBES
Madame CASTIGLIEGO à Madame RHONE

Secrétaire de séance :

Madame PEYRESAUBES

Accusé de réception en préfecture
078-200086924-20240403-24-B-23g-DE
Date de télétransmission : 04/04/2024
Date de réception préfecture : 04/04/2024

N° DE DOSSIER : 24 B 23g

OBJET : SOLLICITATION D'AIDES POUR L'EDITION 2024 DE NUANCES DE NOIR –
LE MOIS DU POLAR

RAPPORTEUR : Monsieur de BEAULAINCOURT

**Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,**

Dans le cadre de sa politique culturelle, la Région Île-de-France accompagne les manifestations littéraires inscrites dans une dynamique territoriale, favorisant la découverte de la création littéraire et des auteurs, et associant les acteurs de la chaîne du livre.

Les médiathèques de Saint-Germain-en-Laye organisent chaque année en octobre depuis 2016 « Nuances de noir - le mois du polar à Saint-Germain-en-Laye » autour d'expositions, de lectures, d'ateliers et de rencontres avec des auteurs. Cet événement culturel attire un public au-delà de la Commune de Saint-Germain-en-Laye.

En 2024, pour la 9^{ème} édition de « Nuances de noir – le mois du polar », devraient être associés à la programmation : le Théâtre Alexandre Dumas, La CLEF, la librairie Gibert Joseph, le Conservatoire Claude Debussy et le Photo-Club de Saint-Germain-en-Laye.

L'aide régionale peut cofinancer cet événement à hauteur de 40 % des dépenses éligibles dans la limite d'un plafond de subvention fixé à 100 000 €.

Le Centre National du Livre (CNL) peut également attribuer des aides aux manifestations littéraires d'envergure et de qualité, situées sur le territoire français, centrées sur le livre et la lecture, s'adressant à un large public et associant des auteurs et des professionnels de la chaîne du livre.

Le taux de concours du CNL est de 50 % maximum des dépenses éligibles avec un montant minimal de subvention de 500 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter les aides de la Région Île-de-France et du Centre National du Livre et de tout autre organisme au taux maximum dans le cadre des dispositifs d'aides aux manifestations littéraires pour l'édition 2024 de Nuances de Noir – le mois du polar et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À L'UNANIMITÉ,

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter les aides de la Région Île-de-France et du Centre National du Livre et de tout autre organisme au taux maximum dans le cadre des dispositifs d'aides aux manifestations littéraires pour l'édition 2024 de Nuances de Noir – le mois du polar et à signer tous les documents s'y rapportant y compris les éventuels avenants de report de calendrier afférents.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD

Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye

La présente délibération ne pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Versailles au-delà d'un délai de deux mois à compter de sa publication.